



Convocation au tribunal des affaires familiales

Par **orcea**, le **22/11/2010** à **19:04**

Bonjour,

Je suis convoqué par le tribunal des affaires familiales de Lille hors je réside en Martinique et je ne peux me rendre à Lille pour des raisons financières et professionnelles.

Je n'ai pas non plus les moyens de payer un avocat pour s'occuper de cette affaire.

Le tribunal me réclame des justificatifs de ressources que j'ai en ma possession.

Que dois-je faire?

Merci

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **19:18**

Quel est le motif de la convocation ?

Par **orcea**, le **22/11/2010** à **19:46**

Mon ex concubine réclame une pension pour nos enfants, jusqu'à présent je versais des sommes en espèces chaque mois et je prenais en charge les loisirs et vacances des enfants mais depuis plusieurs mois mes affaires se sont dégradées et je ne peux plus faire face à ces dépenses c'est pour ça qu'elle a saisi le tribunal.

Nous sommes séparés depuis 2003.

Merci

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **20:34**

Vous devez donc fournir vos justificatifs de revenus et de charges, comme on vous le demande.

EN RECOMMANDE AR